



DOSSIER

# Europe Un espace à servir

**L**orsque notre comité de rédaction a choisi ce thème pour notre numéro de rentrée, il ne se doutait pas que l'Europe serait dans l'actualité brûlante du moment: il y a eu d'abord la Grèce et ses problèmes d'endettement, et voici maintenant l'urgente et délicate question des migrants. Deux sujets à partir desquels on supplie l'Europe d'intervenir. Mais quelle Europe? On s'y perd un peu dans les dénominations des organismes européens: UE, Commission européenne, Parlement de Strasbourg, zone euro...

Au fait, connaissez-vous la Comece? C'est la Commission des évêques de la communauté européenne, où siège actuellement, comme représentant des évêques français, Mgr Jean-Pierre Grallet, archevêque de Strasbourg. En 2005, cette commission publiait un texte qui, bien que datant de dix ans, n'a pas pris une seule ride et qui s'intitule Le devenir de l'Union européenne et la responsabilité des catholiques. On y rappelle notamment que l'Europe n'est pas une idée neuve, bien sûr, mais aussi que, dans son histoire et sa culture qui ont permis l'émergence de valeurs communes, « la mémoire biblique et la foi chrétienne jouent un rôle majeur ».

Tel est donc l'objectif du présent dossier: par un regard sur le terrain et à l'écoute de quelques responsables, mieux appréhender cet espace que la diaconie peut contribuer à irriguer.

*Dossier réalisé par Jean-Louis Paccoud et Patrice Maincent*

# Les Églises et l'Europe: un exemple d'engagement

Marc Feix est maître de conférences en éthique et théologie morale à la Faculté de théologie catholique de l'université de Strasbourg. Délégué diocésain aux affaires européennes, il anime avec l'archevêque de Strasbourg, Mgr Jean-Pierre Grallet (par ailleurs délégué des évêques de France à la Comece), une coordination diocésaine de pastorale européenne « Au service de l'Europe ». Celle-ci est un lieu de rencontre, d'information et d'échange entre les acteurs européens du diocèse, un lieu de ressource et de sensibilisation aux questions européennes, un lieu pour réfléchir et prendre ensemble des initiatives, avec l'aide d'experts et de fonctionnaires internationaux.



Marc Feix

Les paroles du pape François, le 25 novembre 2014, résonnent encore sous les voûtes et dans les couloirs du Parlement européen à Strasbourg. Il y renouvelait la disponibilité du Saint-Siège et de l'Église catholique — à travers la Commission des évêchés de la communauté européenne (Comece) — pour entretenir un dialogue profitable, ouvert et transparent avec les institutions de l'Union européenne. Il inscrit ainsi l'action des catholiques dans le cadre légal de l'article 17 du Traité de Lisbonne (TFUE art. 17) : « a. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres. b. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles. c. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier, avec ces Églises et organisations. »

Depuis soixante-dix ans la construction européenne est un modèle inédit de construction de la paix : une mise en commun libre des intérêts partagés. C'est un héritage qui doit inspirer les actions d'aujourd'hui. C'est aussi une espérance pour demain.

## Le regard des chrétiens

Les catholiques, avec les autres chrétiens, s'engagent dans cette construction. Ainsi les instances représentatives à Bruxelles — Commission des Évêchés de la Communauté européenne (Comece) et Conférence des Églises européennes (KEK) réunissant chrétiens protestants, anglicans et orthodoxes — œuvrent dans le cadre des politiques européennes. Citons, à titre d'exemple, l'initiative menée par ces instances et d'autres associations (syndicats ou groupes non confessionnels) The European Sunday Alliance (<http://www.europeansundayalliance.eu>) en vue du respect de la journée dominicale de repos. Les Églises chrétiennes

à Strasbourg en ont été les relais au sein du Parlement européen en rencontrant députés ou assistants parlementaires. Encore fallait-il intervenir de manière ajustée et sur plusieurs années dans la procédure de codécision au sein de l'Union européenne entre le Conseil et le Parlement. Explications.

La Commission européenne a été saisie par le Conseil de l'Union à proposer une modification de la directive 2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail. Elle sollicite donc les partenaires sociaux — syndicats de patrons et de salariés — pour négocier et trouver un accord. S'ils le trouvent, il n'est plus utile de passer par l'échelon des États membres et de la procédure législative. C'est une mise en œuvre effective du principe de subsidiarité ! L'accord n'est pas trouvé. Il ne reste plus qu'à la Commission européenne, seule habilitée à le faire, de proposer une initiative adressée conjointement au Conseil européen et au Parlement européen. Après cinq ans de négociations (lire en page 12), le Parlement et le





Les participants d'une rencontre annuelle du comité conjoint de la Conférence des Églises européennes (KEK) et du Conseil des conférences épiscopales d'Europe (CCEE).  
© Alain Plnoges/Ciric

*Depuis soixante-dix ans la construction européenne est un modèle inédit de construction de la paix: une mise en commun libre des intérêts partagés. C'est un héritage qui doit inspirer les actions d'aujourd'hui. C'est aussi une espérance pour demain*

## Des sites pour mieux comprendre l'Europe

- Site officiel de l'union européenne : [europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm)
- Site associatif mais largement alimenté et soutenu par l'administration française : [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu)
- Site de la fondation Robert-Schuman : [www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)
- Pour des dossiers thématiques : [www.lignes-de-reperes.com/dossier\\_thematik/dossiers\\_thematiques.htm](http://www.lignes-de-reperes.com/dossier_thematik/dossiers_thematiques.htm)
- Site plus spécialisé, édité par l'ENA. : [www.etudes-europeennes.eu](http://www.etudes-europeennes.eu)

Conseil n'ont pas pu parvenir à un compromis sur trois aspects cruciaux de la directive: la clause de non-participation ou opt-out (le droit de déroger à la règle commune), le temps de garde — le temps passé par exemple par un chauffeur routier pour le déchargement de sa remorque doit-il être considéré comme un temps de route ou de repos? — et la question des contrats multiples. Les parlementaires européens, à un mois de l'élection en juin 2009, ne pouvaient ni ne voulaient se présenter devant l'électorat après avoir pris la décision

d'accepter des dérogations sur la durée du temps de travail pouvant dépasser les 60 heures hebdomadaires. Les procédures sont donc longues et complexes. Le premier élément important à considérer est que les Églises aient quelque chose à dire sur un sujet ou sur un autre, lorsqu'il est mis en ligne par la Commission européenne! Pour cela, les Églises — aussi bien à la COMECE, qu'à la KEK — bénéficient du travail d'experts, qui jaugent en permanence les sujets abordés par les instances. Par leur proximité ces instances ecclésiales n'hésitent

pas à s'informer réciproquement. Un vrai travail œcuménique! Ensuite seulement vient pour elles le temps de l'intervention officielle et en toute transparence. Quand, pour l'exemple cité? Entre le 22 septembre 2004 et mai 2005, puis entre septembre 2008 et avril 2009. Les marges sont étroites. Les Églises sont intervenues au Parlement européen, en rencontrant de nombreux députés dont les rapporteurs. L'argumentation revendiquait une journée hebdomadaire de repos — de préférence le dimanche — pour permettre un repos sabbatique dans les ...

... activités économiques et offrir un temps social pour tous. On voit que ce n'était pas d'abord une revendication pour ses propres intérêts, mais un service rendu à toute la société. Et l'initiative lancée par les Églises avait largement dépassé les frontières confessionnelles pour rallier de nombreux syndicats. C'est ce qui a fait sa force. Pour conclure citons le jésuite Henri Madelin : « L'Europe est nécessaire quand la réalité nationale est trop démunie. Mais il n'est pas honnête de critiquer l'Europe

*pour ce qui n'est pas de son ressort mais demeure de la compétence des différents États. Elle est trop bureaucratique et pas assez démocratique ; mais elle ne peut être le défouloir facile de nos lâchetés et de nos incohérences nationales. En économie, on dénonce à juste titre les entreprises qui veulent nationaliser leurs pertes et privatiser leurs profits. De même, il n'est pas normal de mettre sur le compte de l'Europe nos échecs et de glorifier nos succès en passant sous silence tout ce qu'ils doivent aux apports de l'Europe. »* ■

## « La force de de la variété

Nathalie Griesbeck est députée européenne dans la commission Libertés civiles, justice et droits des consommateurs. Elle réponde par l'accueil des migrants. Elle réponde aujourd'hui la communauté européenne

**La crise de la dette grecque annonce-t-elle une dislocation de la zone euro, ou pensez-vous que l'unité monétaire peut être maintenue ?**

La crise grecque nous a montré toute l'ampleur d'un drame humain que je ne peux supporter d'un point de vue humaniste et en Européenne convaincue. Si des efforts réels ont été consentis par le peuple grec, ses gouvernants devront imposer des changements dans la gestion du pays. La Grèce devra lutter contre plusieurs fléaux qui grèvent son fonctionnement. Mais je ne trouve pas constructif de vouloir monter les peuples européens les uns contre les autres. Chacun doit savoir reconnaître ses torts dans le cas de la Grèce. Si le pays doit se réformer et n'aurait pas dû maquiller ses comptes publics dans le but d'intégrer la zone euro, le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne et la Commission européenne ("la troïka") auraient dû anticiper ses faiblesses dès le début de la crise en 2010. Je pense donc que la zone euro doit se restructurer et je suis convaincue que le Parlement européen devrait avoir son rôle à jouer pour restaurer la confiance et le lien avec les citoyens européens, expliquer les choix opérés et ne pas rester dans des logiques nationales. L'unité monétaire doit donc être maintenue, mais la gouvernance de cette zone doit être plus démocratique.

**Quelle politique, quelles procédures communes l'Europe doit-elle adopter face aux flux migratoires qui convergent sur elle ?**

### Zoom sur

#### Cinq ans de négociations dans une procédure de co-décision

La Commission transmet le 22 septembre 2004 une proposition législative (COM (2004) 0607), après avoir recueilli l'avis du Conseil des régions (CDR0329/2004), pour une modification de la directive 2003/88/CE sur l'aménagement du temps de travail.

Le Parlement européen et le Conseil économique et social arrêtent leur position le 11 mai 2005. Le 31 mai suivant, la Commission européenne transmet la proposition législative modifiée au Conseil qui doit arrêter la position commune des États membres.

Le Conseil de l'Union adopte sa déclaration de position commune le 3 septembre 2008 (CSL 10597/2/2008). Plus de trois années et dix réunions auront été nécessaires au Conseil depuis septembre 2004 pour trouver un compromis entre les États membres.

C'est à partir de la date du dépôt de cette déclaration de position commune que court alors le délai de procédure de codécision en deuxième lecture au Parlement européen, pour éviter que les dossiers ne s'enlisent ou ne se perdent dans les sables. En décembre 2008, le Parlement européen refuse la position du Conseil qui prévoit entre autres de pouvoir déroger jusqu'à 60 ou 65 heures à la durée de travail hebdomadaire (PE-T6-0615/2008). Le Conseil (réunion : 2 930) rejette les amendements proposés par le Parlement européen en deuxième lecture. Dernière étape : le Comité de conciliation. Celui-ci le 29 avril 2009 « a décidé qu'il n'était pas possible de parvenir à un accord sur la proposition de directive sur l'organisation du temps de travail. La décision, approuvée par une majorité claire de 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions au sein de la délégation du Parlement européen, met fin à presque cinq ans de négociations ».

L'opt-out a été le principal point de blocage. Le Parlement avait voulu que cette dérogation devienne exceptionnelle et temporaire, alors que le Conseil s'opposait à toute tentative de mettre fin à cette clause. Le Parlement avait cherché également à défendre la jurisprudence de la Cour européenne de justice, selon laquelle le temps de garde doit être considéré comme du temps de travail. Les députés ont estimé que les propositions de la Commission européenne et du Conseil sur cette question représentaient un pas en arrière par rapport aux arrêts de la Cour de justice.

# « L'Europe provient de ses cultures »

éenne pour la région de l'Est (Metz). Au Parlement européen, justice et affaires intérieures, elle est particulièrement préoccupée à nos questions sur les problèmes critiques qu'affronte ne.



Dans le domaine des migrations, sur lequel je travaille plus particulièrement au sein de la commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures, une véritable approche européenne est nécessaire, ainsi que l'adoption d'une série d'actions et mesures actuellement urgentes au vu de l'actualité tragique de ces derniers mois. Je tiens d'abord à préciser que lorsque l'on parle de migrations et d'asile, une distinction claire doit être faite entre, d'une part, les personnes réfugiées/demandeurs d'asile qui fuient les conflits, la guerre, etc., qui arrivent en Europe, de manière légale ou non, et que l'Europe a le devoir d'accueillir sur son territoire et, d'autre part, les personnes qui arrivent/se trouvent sur le territoire européen de manière illégale et qui ne peuvent prétendre ni au droit d'asile, ni à un permis de séjour — malheureusement, une confusion grave est régulièrement faite dans certains discours politiques actuels.

Dans ce domaine, les mesures à prendre sont nombreuses et je ne peux, en quelques lignes, être exhaustive, mais voici quelques idées clefs.

Première idée forte que je défends : l'établissement d'un système européen d'asile, centralisé, commun et obligatoire pour le traitement des demandes et la répartition des réfugiés entre les États-Membres — car nous ne pouvons laisser les États du sud de l'Europe supporter seuls ces arrivées massives de réfugiés — et sur ce point les États européens doivent prendre leurs responsabilités. Deuxième idée forte : combattre les pas-

« **C'est en préservant sa diversité et la variété de ses cultures que l'Europe emportera l'engagement pérenne et fervent des citoyens européens au-delà des crises et que sa voix sera perçue sur la scène internationale** »

seurs, les trafiquants qui vivent et profitent, de manière totalement indigne, du désespoir des autres, démanteler les réseaux, traduire les coupables en justice, s'attaquer à leurs moyens d'actions et à leurs finances.

Troisième idée clef : travailler de concert avec les pays tiers, les pays d'origine et les pays de transit, instaurer un dialogue permanent sur la question des migrations, combattre ensemble les passeurs et les trafiquants et intensifier les efforts afin de rétablir la paix et la stabilité de ces pays d'origine et de transit.

**L'Europe doit-elle garder sa configuration de mosaïque diversifiée ou doit-elle se recentrer sur une constitution plus uniforme, voire avec un nombre plus restreint de nations ?**

Cette question laisse entendre que l'Union européenne est allée trop loin dans son intégration et dans son processus d'élargissement. C'est une critique que l'on entend souvent en ce moment alors que les populismes et extrémismes gagnent du terrain. Je pense en effet que ce mouvement d'élargissement s'est fait trop rapidement, sans aucune concertation des citoyens, et je regrette l'Europe à deux vitesses que l'on observe actuellement.

Je n'en reste pas moins convaincue que la force de l'Europe provient de sa diversité et de la variété de ses cultures ; c'est en préservant ce principe qu'elle emportera l'engagement pérenne et fervent des citoyens européens au-delà des crises et que sa voix sera ainsi davantage perçue sur la scène internationale. Nous devons désormais passer du temps à approfondir le projet commun.

**La visite du pape François au parlement de Strasbourg, en novembre 2014, a-t-elle eu un impact ?**

Le 26 novembre dernier, le pape François nous a offert un magnifique discours au Parlement dans lequel il invitait l'Europe à retrouver son humanité, à replacer la dignité humaine au centre du projet commun dans une « époque désorientée ». Le message fort et profond que le pape a délivré au peuple européen, incarné par son Parlement européen, nous a donné de véritables orientations. Gageons que l'influence des paroles du pape imprégnera les politiques européennes sur les questions cruciales d'emploi ou de migration notamment. ▀

*Propos recueillis  
par Jean-Louis Paccoud*





# Un engagement politique européen à la lumière des valeurs chrétiennes

Nicole Fontaine : avocate, mais aussi ancienne ministre (gouvernement Raffarin), députée au Parlement européen de 1984 à 2002, dont elle a assuré la présidence de 1999 à 2002.

**Nicole Fontaine, comment êtes-vous venue à la politique ? La dimension européenne de celle-ci a-t-elle été un choix pour vous ? Si oui, pourquoi ?**

Mon parcours a été atypique. C'est Jean Lecanuet, au printemps 1984, qui présidait alors le Centre des démocrates sociaux (CDS), qui en a pris l'initiative en me proposant de figurer sur la liste conduite par Simone Veil, en vue des élections européennes. Il avait pris la mesure de ce que représentait et signifiait l'extraordinaire mobilisation populaire qui s'amplifiait en faveur de la protection de la liberté d'enseignement, et qui, paradoxalement, allait conduire à la paix scolaire, en éteignant près de deux siècles d'un conflit qui paraissait insoluble. Il savait aussi que la France était à cet égard, le pays européen le plus archaïque, alors que le destin de la France, dans tous les domaines, s'inscrivait de plus en plus dans celui de l'ensemble de l'Europe. C'est ainsi que je suis entrée au Parlement européen et que j'y ai accompli cinq mandats successifs. Quant à l'engagement politique national, je n'ai jamais fait partie d'une « meute ». Le CDS avait une conception centriste, c'est-à-dire ouverte et non partisane de l'action publique, il revendiquait son attachement aux valeurs chrétiennes, et il était profondément européen. Il me convenait donc, et j'y ai trouvé une famille d'accueil, qui me l'a bien rendu d'ailleurs à chaque élection interne de ses militants.

**Que retirez-vous de votre expérience de présidente du Parlement européen — à titre personnel comme du point de vue des institutions européennes, de leur fonctionnement, de leur efficacité ?**

Ma conception et ma pratique de cette présidence ont été constamment inspirées par le sentiment profond qu'une grande partie des pays du monde, dans lesquels la pauvreté, les guerres civiles ou les violations des droits fondamentaux de l'homme sont endémiques, attendaient beaucoup de cette institution démocratique, souvent plus libre que les gouvernements, qui portait les valeurs communes d'une population représentant déjà plus de quatre cents millions d'Européens, au-delà des pouvoirs législatifs que lui conféraient les traités. L'Europe était pour eux un espoir et une référence, et je suis allée, partout où je l'ai pu, en

porter la voix. Ce volet de la mission non écrite du Parlement européen me semble s'être un peu émoussé depuis, et je le regrette. Dans son fonctionnement interne, le Parlement européen n'était certes pas une institution parfaite, mais elle m'est apparue comme un creuset exceptionnel de démocratie européenne, sur de nombreux plans : la transparence de ses débats ; l'absence de discriminations, à l'égard des femmes notamment ; la culture du compromis et la capacité à forger des majorités d'idées au-delà des clivages politiques ou nationaux primaires ; la priorité donnée aux considérations morales, sociales ou environnementales dans l'élaboration des textes législatifs ; la capacité à résister efficacement à la pression des intérêts nationaux, pour ne pas dire égoïstes, auxquels les gouvernements des États membres sont constamment soumis ; l'esprit de tolérance et de respect à l'égard de ceux qui ne pensent pas comme vous ; les richesses mutuelles que s'apportent ces pays aux législations, cultures, histoires, si différentes et si longtemps en conflit dans le passé.

**Depuis que vous avez quitté vos fonctions, comment jugez-vous l'évolution de l'idée européenne ? Craignez-vous l'euro-scepticisme actuel ? Peut-on — et doit-on — encore croire à un achèvement de l'édifice européen ?**

Si extraordinaire et bénéfique qu'ait été la construction européenne depuis un demi-siècle, elle reste inachevée. Ainsi que l'écrivait Jean Monnet et qu'on rappelle souvent : « *L'Europe se fera dans les crises, et elle sera la somme des réponses apportées à ces crises.* » Mais ce qui menace vraiment aujourd'hui l'Europe, ce ne sont pas les crises financières ou la mondialisation des informations et des échanges économiques, ou le risque de la résurgence des alliances antagonistes qui l'ont ruinée au vingtième siècle, c'est la désaffection progressive des peuples. La poursuite de la construction n'est plus perçue comme un idéal exaltant, mais comme le perfectionnement d'un simple marché à l'échelle d'un continent. Il en résulte le poison mortel du retour des égoïsmes nationaux, comme on le voit face aux drames des migrants en Méditerranée. Le signal d'alarme avait été donné lors de la ratification du traité de Maastricht, en 1992. Il n'a pas été pris au sérieux, par les responsables politiques, et le fossé de l'indifférence, puis de l'hostilité, n'a cessé de se creuser insidieusement. Je garde néanmoins l'espoir du sursaut des consciences qui est nécessaire pour que l'esprit et l'idéal européens soient revivifiés. ▀

*Propos recueillis par Patrice Maincent*

# Diacre au service de l'Europe



Jean-Pierre Ribaut connaît bien les institutions européennes, pour y avoir travaillé durant toute sa vie active. Interview.

**Jean-Pierre Ribaut, diacre, maintenant retraité, vous avez travaillé pour le Conseil de l'Europe. Expliquez-nous ce qui distingue le Conseil de l'Europe de l'Union européenne.**

Afin d'éviter de futurs déchirements franco-allemands, Sir Winston Churchill prononce un discours historique à l'université de Zurich, où il appelle de ses vœux la reconstruction de la famille européenne en une sorte d'États-Unis d'Europe.

Suite au Congrès de La Haye de 1948, est fondé, le 5 mai 1949, à Strasbourg, par dix pays, le Conseil de l'Europe. Son objectif: développer la démocratie par la prééminence du droit en Europe.

**Ces années d'activité ont constitué une expérience de vie passionnante. J'ai vécu l'élargissement du Conseil de l'Europe, la chute du mur de Berlin...**

À cet effet est adoptée, l'année suivante, la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, document phare du Conseil de l'Europe. Mais, le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères Robert Schumann, évoquant la faiblesse d'une certaine coopération interétatique, propose d'aller plus loin et lance l'idée d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, par six pays, que l'on peut considérer comme la naissance de l'actuelle Union européenne. Dès cet instant, deux organisations internationales vont gérer la coopération interétatique en Europe: le Conseil de l'Europe (CE), composé aujourd'hui de 47 états membres, et l'Union européenne (UE), avec 28 pays membres. Ces organisations vont se révéler quelquefois complémentaires, quelquefois concurrentes, mais aujourd'hui coopérant systématiquement. Relevons immédiatement l'énorme différence de moyens financiers entre les deux organisations. Alors que le budget de l'UE s'élevait à 135,5 milliards d'euros en 2014, celui du CE était de 417 millions en 2015. Cette différence énorme s'explique par les innombrables subventions que l'UE ristourne à ses pays membres — essentiellement dans le cadre de la politique agricole commune, de multiples projets de développement, mais aussi des programmes Erasmus, etc. Cela rend bien sûr l'UE bien plus attractive que le CE. Ce dernier se veut le défenseur des droits de l'homme, cela dans tous les domaines de la vie, et promoteur d'une certaine

qualité de vie. C'est ainsi qu'il est très actif dans le domaine de la culture, de l'éducation, du sport, de l'environnement, des langues régionales — dont l'adoption de la charte, en France, provoque actuellement tant de débats.

**Vous êtes de formation scientifique. Est-ce cela qui vous a amené à travailler pour l'Europe? Dans quel(s) domaine(s) et de quelle(s) façon(s)?**

Mon arrivée au Conseil de l'Europe est un peu le fruit du hasard. Ma carrière semblait plutôt orientée vers l'enseignement supérieur; c'est ainsi qu'après mon doctorat, j'ai donné un cours à l'université, comme privat-docent, sur l'écologie des vertébrés. Mais, deux ans plus tard, j'ai appris que le Conseil de l'Europe créait une Division de l'environnement et cherchait un scientifique pour la diriger et l'animer. J'ai eu la chance d'être nommé, malgré mon jeune âge, 35 ans, et c'est ainsi que jusqu'à la retraite, j'ai exercé des responsabilités politiques, mais à partir de références scientifiques.

Ces quelque trente années d'activité ont constitué pour moi une expérience de vie passionnante. J'ai vécu l'élargissement du Conseil de l'Europe, la chute du mur de Berlin, j'ai pu découvrir les vastes étendues de forêts vierges d'Europe de l'Est et de Russie, sans oublier la remarquable hospitalité de ses habitants, pourtant si pauvres. Ma nationalité suisse, pays aux 25 états (cantons) indépendants dans de nombreux domaines, m'a aidé à comprendre les problèmes d'aménagement et ...

... de gestion des milieux naturels liés à la décentralisation. Par ailleurs, ayant contribué à la création de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature, en 1954, et ayant œuvré dans les milieux associatifs, j'ai été sensibilisé au rôle essentiel, car complémentaire, de la société civile dans toute démarche politique importante. Nous l'avons expérimenté dans le fonctionnement de la Convention pour la protection de la vie sauvage et des habitats naturels de l'Europe, dite aussi Convention de Berne qui constitue la colonne vertébrale de l'action du Conseil de l'Europe en matière d'environnement naturel.

Cette convention, actuellement adoptée par tous les pays d'Europe à l'exception de la Russie, a été conçue pour permettre aux associations de protection de la nature dûment reconnues d'exercer une fonction de contrôle en dénonçant les situations de non-respect de la convention. Cela fonctionne remarquablement bien, notamment du fait que règne dans le grand Comité permanent des parties contractantes, depuis le début, un bel esprit de coopération.

**Vous n'avez jamais séparé votre mission scientifique et votre mission diaconale. Quel rapport établissez-vous entre ces deux pôles ? Pouvez-vous donner des exemples où l'Église a besoin des lumières de la Science ?**

Dès ma jeunesse, j'ai été surpris de constater à quel point l'Église pouvait prendre des décisions théologiques ou éthiques sur des bases scientifiques fragiles ou incomplètes, voire fausses. Cela s'est manifesté à l'occasion de l'apparition du sida, par exemple, et récemment encore lorsqu'un évêque français a affirmé que le préservatif laissait passer le virus du sida ! J'ai pensé qu'avec ma

formation scientifique je pourrais contribuer, dans certains domaines, aux prises de position de l'Église dûment étayées. Cette réflexion était présente dans ma démarche diaconale et a été intégrée dans ma mission, où il m'est demandé notamment de « *contribuer à la réflexion éthique concernant les grands problèmes actuels* ». C'est ainsi, par exemple, que je représente depuis une douzaine d'années le Saint-Siège à la Convention relative à la protection de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, dite Convention de Berne, et aussi à la Convention européenne du paysage. Par ma présence, le Vatican témoigne ainsi de son intérêt pour les activités intergouvernementales dans le domaine de l'environnement ; et je puis informer les parties contractantes des initiatives du Saint-Siège dans ce domaine, par exemple pour la désignation d'une journée mondiale de la Création, arrêtée au 1<sup>er</sup> septembre, date déjà choisie par l'Église orthodoxe. Inversement, j'informe le Vatican des décisions prises ou envisagées, avec l'espoir que ce dernier adhérera un jour à cette convention. Politiquement, cela revêtirait une grande importance et devrait advenir plus facilement avec le pape actuel.

Cet échange entre le Vatican et les milieux scientifiques et politiques est essentiel pour que ses prises de position soient crédibles. Et, comme la Curie ne comporte pas de spécialistes dans tous les domaines qui l'intéressent — je pense aux biotechnologies — il doit recourir à des experts, et pas à n'importe lesquels, à ceux qui sont reconnus comme compétents ; ici je pense à tout ce qui se dit et s'écrit à propos des changements climatiques, par exemple. ▀

*Propos recueillis par Patrice Maincent*

## La frontière au

L'abbé Mathieu Baltzer est curé de la commune du Cœur-Immaculé des Hauteurs de Spiche franco-allemande en Moselle. Il nous explique qui existent aujourd'hui entre les paroisses

Dans sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schuman établissait l'acte de naissance de l'Union européenne. Les frontières entre la France et la République fédérale d'Allemagne étaient alors visibles et bien gardées. Nous étions à peine cinq ans après la fin du second conflit mondial et il paraissait improbable qu'un jour les citoyens des deux pays puissent librement circuler l'un chez l'autre.

Soixante-cinq ans après, les réalités frontalières ont bien changé. Il est inconcevable aujourd'hui de revenir au temps où existaient des frontières étanches entre nos deux pays. Pour illustrer mon propos, je vous donne l'exemple du vécu de notre communauté de paroisses du Cœur-Immaculé des Hauteurs de Spicheren qui totalise plus de 7 000 habitants, dont environ 1 100 Allemands. Ce chiffre élevé de résidents sarrois dans nos communes s'explique par la proximité de la Sarre, Spicheren étant voisine de Sarrebruck. Des terrains à construire moins onéreux, un cadre de vie agréable, une fiscalité plus avantageuse et une très faible distance de leur lieu de travail, tout ceci explique l'intérêt des Allemands pour venir s'établir

### Pour aller plus loin



220 pages,  
Odile Jacob,  
oct. 2014,  
22,90 euros

### L'espérance d'un Eur

Sarrois mais attaché à la nationalité française, François Villeroy de Galhau sillonne l'Europe, tantôt au service de l'État français, tantôt au management d'une grande banque. Il regrette de voir que trop de Français stagnent dans le pessimisme et le doute quant à leur place au sein de l'Europe. Fort d'une vision fondée sur son expérience, il analyse les faiblesses et les forces réelles de l'Europe, puis esquisse des chemins d'avenir.



# Le quotidien

Communauté de paroisses  
frontalière, située à la frontière  
entre les liens fraternels  
français et allemands.



dans nos communes frontalières. Ceci a pour effet de gonfler les chiffres des écoles primaires, car de la maternelle au CM1 les petits Allemands fréquentent l'école française, faisant d'eux de bons bilingues, à l'inverse de leurs parents qui éprouvent plus de difficultés avec la langue de Molière.

## Des résonances sur la pastorale

Ces résidents allemands sont majoritairement catholiques. Les pratiquants réguliers se divisent en deux catégories : ceux qui retournent dans les paroisses allemandes, et les autres qui intègrent leurs paroisses de résidence. Les premiers contribuent, pour une bonne part, à la vie financière de leurs Églises allemandes, par le biais de l'impôt ecclésial prélevé à la source. Quant aux seconds, ils ne s'acquittent plus de cet impôt mais sont généreux lorsqu'il s'agit de soutenir les conseils de fabrique ou lors d'un événement familial. À ce propos il convient de mentionner la célébration de quatre à cinq baptêmes par an que je

célébre en allemand, ce qui rassure les familles ne parlant pas français. À peu près dans la même proportion, je célèbre des funérailles de ressortissants allemands. Dans ces cas, je prends la prière eucharistique en allemand ou je proclame l'Évangile dans la langue de Goethe.

## Des liens fraternels entre paroisses françaises et allemandes

Des ponts se sont également établis entre notre communauté de paroisses et les paroisses de Sarrebruck. Ces liens sont entretenus par l'association paroissiale Aide et Partage. Ainsi, nous avons des rendez-vous avec les catholiques allemands : Chaque 1<sup>er</sup> novembre, une cinquantaine d'Allemands accompagnés de leur curé entreprennent une marche vers Spicheren afin de se recueillir sur les tombes de soldats allemands morts durant les conflits de 1870 et 1939-1945. Après un temps de prière commune, nous nous retrouvons autour d'un repas fraternel. Durant l'avent, ce sont les Français qui animent un temps de prière dans la paroisse allemande. Nous essayons également de nous retrouver en Allemagne à la Pentecôte pour l'opération Églises ouvertes, ainsi que pour la solennité de Fronleichnam (Fête-Dieu), célébrée et

chômée le jeudi précédant notre fête française. Là encore, nos frères allemands ne manquent jamais à leur devoir d'hospitalité en nous invitant au repas.

## Une journée commune à Verdun, le 2 mai 2015

Cette année, nous avons inauguré une journée commune dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale : nous nous sommes rendus ensemble à Verdun. Nous avons célébré l'eucharistie à l'ossuaire de Douaumont, présidée par l'évêque de Metz, Mgr Lagleize, entouré par les curés de nos deux communautés.

Je souligne l'amitié qui m'unit au curé-doyen de Sarrebruck, le père Benedikt Welter. Nous franchissons facilement la frontière pour nous inviter l'un chez l'autre afin de partager un repas fraternel et nous donner des nouvelles de nos paroisses et de nos diocèses respectifs. Tandis que je conclus cet article, je regarde depuis le presbytère de l'église de Spicheren où sont adossées les croix blanches des soldats allemands tombés lors de la bataille du 6 août 1870. Et résonnent en moi les mots du bienheureux Paul VI : « *Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre. C'est la paix, la paix, qui doit guider le destin des peuples et de toute l'humanité !* » ▀

## Opinion de François Villeroy de Galhau

Ce message d'espoir, il ne le fonde pas sur une idéologie mais sur des faits et des événements dont il fut acteur ou témoin. Il évoque des rencontres en Allemagne, en Italie, en Inde ou en Californie, sans oublier la Sarre, sa patrie de cœur. François Villeroy de Galhau pointe particulièrement les difficultés de la France actuelle, plaide pour des réformes courageuses. Pour revaloriser le projet européen aux yeux des électeurs récalcitrants

ou abstentionnistes, il suggère que l'Europe s'engage dans une politique résolue en faveur du plein-emploi des jeunes. Il prend exemple sur trois hommes de bonne volonté, pragmatiques et portés aux compromis : Jean Monet, Robert Schuman et Jacques Delors avec lequel il a travaillé. Évidemment, ce Franco-sarrois compte beaucoup sur l'alliance franco-allemande pour réunir des moyens qui soient à la hauteur de

la mondialisation : « *L'Allemagne est notre voisin le plus important ; c'est celui que nous connaissons le plus mal !* »

Dans la troisième partie du livre, l'auteur révèle les fondements de son espoir, à savoir sa foi chrétienne ancrée dans la réalité par son travail et ancrée dans la communion par la prière qui l'unifie intérieurement, selon la règle de saint Benoît : « *Ora et labora.* » Avec le mouvement des Entrepreneurs

et Dirigeants chrétiens, il met en garde contre la schizophrénie (chrétien le dimanche, opportuniste la semaine) et contre l'angélisme (fuir la politique et les affaires pour ne pas se salir les mains). Pour lui l'action sociale est le lieu du combat spirituel : « *L'autorité est d'abord le service de la décision que nous rendons chaque jour à la collectivité humaine que nous dirigeons.* »

Jean-Louis Paccoud